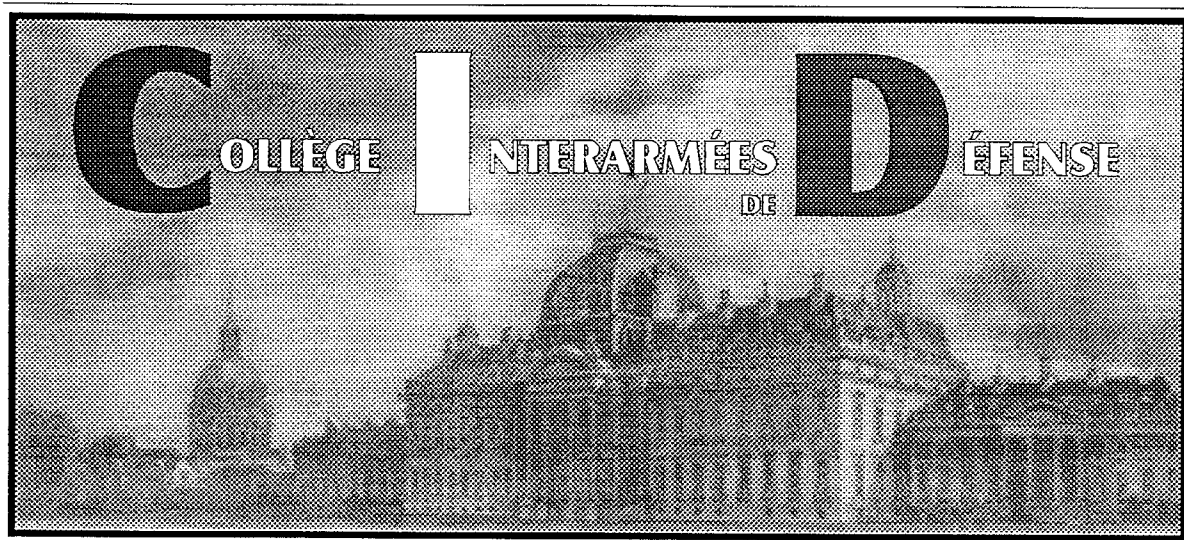


1999-08.

D 12 ^{CID D}

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE



ETUDE PARTICULIERE A OPTION

QUELLES STRUCTURES POUR UNE POLITIQUE SOCIALE ?

DIRECTEUR DE RECHERCHE: COL LE DEROFF

COMITE D'ETUDES: CDT TANGUY

LCL FLEURY

LCL JALLEY (Argentine)

LCL DIAB (Liban)

Préambule

Tout titre est intrinsèquement restrictif et ne saurait mettre en évidence toute la spécificité d'un écrit. C'est pourquoi, les rédacteurs du présent texte ont voulu préciser au préalable ce qu'ils entendaient par « politique sociale ».

Il est vrai que cette appellation recouvre des champs d'application très variés, qui vont du très général (par exemple la promotion interne au sein d'une institution), au très particulier (par exemple l'aide personnalisée aux handicapés), et qu'il convient de cerner des limites.

Pour les auteurs du présent mémoire, sous le titre « politique sociale », il est fait référence aux structures de proximité, à caractère convivial ou administratif qui ont pour vocation de favoriser l'intégration des militaires dans leur environnement et de contribuer au renforcement du lien Armée-Nation.

PLAN

INTRODUCTION

1) Point de situation des lieux de convivialité

- 11) Cercles et hôtels de garnison
- 12) Les centres de vacances
- 13) Clubs sportifs et artistiques (CSA)

2) Quelle politique sociale ?

- 21) Les besoins
- 22) Les exigences
- 23) De la nécessité de regrouper les acteurs de la politique sociale

3) Le concept de « Maison des armées »

- 31) Direction
- 32) Principales fonctions

CONCLUSION

ANNEXES:

Schéma de principe de « la Maison des Armées ».

Fiche de l'EMAT sur les cercles mess de l'armée de terre.

Sondage effectué auprès du C.I.D.

Sondage effectué auprès du 2° RIMa d'AUVOURS.

Sondage effectué auprès de la BA 107 de VILLACOUBLAY.

Introduction

La professionnalisation des armées, décidée au mois de février 1996 par le président de la république a généré une cascade de réorganisations visant à faire face à la prochaine suspension du service militaire. Le nouveau contexte, qui se caractérise par la disparition d'une population d'appelés, nombreuse et de qualité, qui représentait une bonne partie du personnel de soutien aux activités sociales, culturelles et sportives, est, en outre, marqué par des impératifs de rigueur budgétaire. Ceci, conduit tout naturellement à revoir la politique sociale des armées pour s'adapter à ce nouveau contexte.

Certaines structures sont particulièrement touchées par l'évolution en cours. Il s'agit notamment des lieux de convivialité que représentent les cercles et hôtels, les clubs sportifs et artistiques et dans une moindre mesure les clubs de vacances de l'IGESA.

D'aucuns s'interrogent ainsi pour savoir s'il convient encore de conserver des pôles d'activités sociales réservées aux militaires et au personnel de la Défense. Que faut-il garder ? Quelles sont les adaptations à prévoir ? Ainsi posent-ils le problème.

La réduction du format des armées se traduit-elle pour autant par une diminution du besoin social ? A contrario ce besoin social n'est-il pas plus important avec la montée en puissance des professionnels du rang ? Faut-il réduire les prestations alors que le contexte international multiplie les projections et crée en base arrière des situations qui nécessitent des mesures d'accompagnement pour les familles ?

Déjà l'armée de terre a planifié la fermeture de la plupart des cercles et hôtels de garnison en raison de la compression de ses effectifs et des impératifs de rigueur budgétaire. On est en droit de se demander jusqu'où ce processus ira d'autant qu'il touche à la condition du personnel et que les militaires ont peu de moyens de pression pour s'y opposer. Par ailleurs, ces lieux de convivialité ne sont-ils pas un des maillons de la chaîne unissant les armées à la Nation ? Les armées déjà absentes de certaines régions vont-elles désormais quitter définitivement le cœur des villes se coupant encore un peu plus de la Nation alors même que les politiques et certains penseurs s'effraient d'un possible repli de l'institution sur elle-même ? Ces nombreuses questions ne sont-elles pas plutôt celles qu'il convient de se poser ?

Pour appréhender le problème et tenter de définir un projet qui mette un terme à la spirale des coupes, il s'agira tout d'abord de dresser un constat de la situation actuelle et des

évolutions à venir. Ensuite, il faudra bien s'interroger sur la nature de la politique sociale que les armées veulent conduire. Enfin, des propositions seront avancées pour l'avenir.

1) Point de situation des lieux de convivialité

11) Cercles et hôtels de garnison

Il y a moins d'une dizaine d'années, notre pays disposait d'un réseau de cercles et hôtels de garnison relativement dense, correspondant peu ou prou aux sites d'implantation des trois armées. Dans ce domaine, l'armée de terre était le principal acteur, puisqu'à elle seule, elle gérait 340 établissements. Par les commodités qu'ils offraient aux militaires lors de leurs différents déplacements, ces établissements constituaient un élément important de la condition militaire. En outre, par les contacts qui s'établissaient entre membres de droit et membres adhérents (familles, retraités, réservistes), ils contribuaient au renforcement du lien Armée-Nation.

Or, en la matière, la professionnalisation va modifier profondément l'état des lieux. En effet, dans le modèle d'armée qui se met en place, les effectifs budgétaires, calculés au plus juste, ont conduit les armées à concentrer leurs moyens sur la fonction opérationnelle. En conséquence, tout le reste, et entre autres les lieux de convivialité, doit être en partie sacrifié. Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'armée de terre, de 390 cercles mess en 1990, on est passé à 270 en 1996, 248 en 1998 et à terme, en 2002, il ne devrait en rester que 184 dont seulement 11 de garnison. La fiche de l'EMAT, jointe en annexe, détaille ces mesures. Pour la marine et l'armée de l'air, les restructurations seront moins importantes puisque seul le cercle naval de Rochefort est appelé à fermer. La principale évolution consistera à développer le regroupement local des cercles jusqu'à présent répartis entre les différentes catégories de personnel.

D'aucuns rétorqueront que les services de restauration et d'hébergement intégrés dans les unités assureront le relais. Certes, ces structures, qu'elles soient baptisées SRHL ou DRL (section restauration hébergement loisirs, direction restauration logements) existent, mais il faut savoir qu'elles sont avant tout, et presque exclusivement destinées au soutien des personnels de l'unité. Les autres, appelés membres adhérents (familles, retraités, réservistes), n'auront à terme accès à leurs services qu'en dernier ressort, s'il reste de la place. En effet, les

effectifs accordés à ces organismes sont comptés au plus juste. Calculés au prorata des unités de combat, ils doivent permettre le soutien des personnels tant au quartier que lors d'une projection voire d'un exercice. En cas de projection, la base arrière perdra une partie de ses effectifs et, corrélativement, une partie de sa capacité à soutenir. Ceci réduira d'autant les possibilités d'accueil des membres adhérents. Paradoxalement, c'est dans ces moments que les familles auront le plus grand besoin de soutien. Si l'on ajoute que le positionnement de ces organismes, dans les enceintes militaires et le plus souvent à la périphérie des villes, ne facilite pas l'accueil, on constate qu'à terme la situation va se dégrader sérieusement pour les membres adhérents.

Peut-on dire pour autant que les militaires d'active c'est à dire les membres de droit ne souffriront pas du nouvel état des lieux ? Rien n'est moins sûr. En effet, dans le cadre de leurs déplacements professionnels, les cercles et hôtels de garnison leurs offrent des services qui s'avèrent bien moins onéreux que dans le secteur privé. Sauf à revaloriser les frais de déplacement, il est à craindre qu'à l'avenir ils en soient de leur poche lorsqu'ils se déplaceront dans des sites vides de tout lieu de convivialité militaire. Par ailleurs, un des aspects de la condition militaire tient dans le fait qu'ils peuvent lors de leurs permissions utiliser ces établissements pour se nourrir ou se loger. Les supprimer, revient à remettre en cause cet aspect ce qui est en soi discutable.

12) Les centres de vacances

L'acteur en la matière est l'IGESA même s'il existe pour la gendarmerie un organisme « La maison de la gendarmerie » qui fournit des prestations de nature similaire.

Organisme de droit privé, l'IGESA arme 40 maisons familiales et 67 centres de vacances pour les jeunes (CVJ). Ces organismes employaient jusqu'à cette année 200 appelés dont 50 pour les maisons familiales et 150 pour les CVJ.

D'ores et déjà, les maisons familiales ont pris en compte la disparition de la ressource en personnel appelé puisque dès cette année elles fonctionneront sans son concours. Ceci a été rendu possible par des aménagements internes et des gains de productivité.

En revanche pour les CVJ, le renfort de personnel détaché par les armées pour leur fonctionnement reste à l'ordre du jour car la direction de l'IGESA estime ne pouvoir s'en

passer dans l'immédiat. Les armées l'ont-elles bien compris puisque par exemple, dans la directive pour la conduite des actions sociales dans l'armée de terre émise en 1998, le CEMAT insiste sur la nécessité d'un soutien de qualité aux CVJ. Dans l'immédiat, la seule question semble porter sur la nature des personnels qui seront affectés à cette mission. Volontaires du service national ou engagés, la question n'est-elle pas encore tranchée.

Au bilan, on constate donc que le fonctionnement des maisons familiales et des CVJ ne sera pas trop perturbé par la suspension du service militaire.

Toutefois, la professionnalisation crée pour l'IGESA un nouveau défi qui est la prise en compte de la nouvelle et nombreuse population des engagés. En effet, d'une part l'organisme connaît un taux de remplissage de ses établissements déjà très élevé et d'autre part, comme le confirment les résultats d'un sondage effectué au CID ¹(joint en annexe), la majorité des militaires interrogés estime que les engagés doivent avoir accès aux mêmes prestations que les cadres. Il se pose donc pour l'IGESA le problème de s'agrandir pour faire face aux besoins. Ce défi, la direction se dit prête à le relever à condition que la subvention qui lui est accordée par l'ASA soit augmentée en conséquence. En effet, pour pouvoir offrir à ses usagers des tarifs modulés en fonction de leurs ressources, l'IGESA dépend de cette subvention sans laquelle il ne peut fonctionner. En l'état actuel des choses, compte tenu de la période de rigueur que nous connaissons sur le plan budgétaire, il n'est pas sûr qu'une rallonge financière puisse lui être accordée pour accroître son offre de services. Seule une volonté politique forte peut permettre de débloquer la situation en la matière.

13) Clubs sportifs et artistiques (CSA)

Ceux-ci existent dans chacune des formations des armées et bénéficient pour la plupart d'entre eux des compétences des appelés. Ils offrent aux militaires des activités de qualité auxquelles ceux-ci n'auraient sans doute pas accès autrement compte tenu des prix affichés dans le secteur privé. Ces clubs ont donc un indéniable rôle social.

Leurs responsables reconnaissent que les difficultés sont déjà là. Particulièrement impliqués dans l'encadrement de nombreuses disciplines sportives, les moniteurs appelés sont de moins en moins nombreux et certaines sections ont dû être fermées. D'autres sont

¹ sondage effectué auprès des 220 stagiaires français des trois armées et de la gendarmerie

maintenues en activité en recourant aux services de moniteurs civils, à l'établissement de conventions avec des clubs civils. Ceci bien entendu se traduit le plus souvent par une augmentation des tarifs d'inscription.

On constate donc que l'avenir des CSA ne se présente pas sous les meilleurs auspices et que des solutions doivent être dégagées rapidement d'autant que, comme le montre les sondages, les attentes sont fortes en la matière. Certes, on pourrait chercher à promouvoir le bénévolat chez les EV pour maintenir les activités (au besoin en les formant), mais l'enquête le montre, les volontaires sont minoritaires. Nous avons déjà vu que le recours aux moniteurs civils augmentait les tarifs. Parmi les solutions à envisager, il en est une en revanche qui s'impose à l'esprit si l'on considère qu'il faut renforcer le lien Armée-Nation, il s'agit du jumelage ou du conventionnement. En effet, cette démarche qui vise à tisser des liens entre une association sportive, culturelle ou de loisirs et une unité militaire, permet aux militaires de continuer à s'adonner à leur activité favorite au moindre coût tout en rencontrant des personnes étrangères à l'institution.

2) Quelle politique sociale ?

Le constat effectué montre que les lieux de convivialité, en dehors des centres de vacances, sont soit sur la sellette ou vont faire l'objet de restructurations pour s'adapter au nouveau contexte. Ceux-ci, composante importante de la politique sociale des armées vont-ils être sacrifiés au nom de la rigueur budgétaire ? Cela dépend de la réponse à la question suivante : quelle politique sociale le ministère veut-il mettre en oeuvre au profit de ses personnels ?

21 Les besoins :

Avant tout, il convient de rappeler la spécificité de la condition de militaire. D'aucuns doutent du caractère particulier de ce métier en mettant en avant la mobilité croissante des cadres civils ainsi que leur disponibilité. De même, ils ont tendance, sans doute par intérêt, à sous évaluer les risques afférents aux activités militaires.

Certes, on peut prendre acte de ces nouvelles tendances dans le monde du travail, mais il ne faut pas oublier que ce phénomène n'affecte qu'une minorité de personnes qui se trouvent

être les cadres de haut niveau. Dans les armées, chacun des militaires, quel que soit son niveau hiérarchique, est soumis à ces contraintes. Par ailleurs, il y a fort lieu de penser que bien peu de cadres civils accepteraient les conditions matérielles dans lesquelles les militaires vivent ces contraintes. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les conditions de vie et de disponibilité de nos soldats lors du siège de Sarajevo à celles vécues par les cadres civils lors de leurs déplacements professionnels.

Par ailleurs, le nombre de nos morts en Bosnie ou en Croatie est là pour rappeler que l'état de militaire peut conduire au sacrifice suprême. Ainsi, qu'on le veuille ou non, sans même parler des contraintes liées au statut, le métier militaire est et demeure un métier particulier qui génère des demandes sociales particulières.

Pour y répondre et tenant compte de la réduction du format des armées nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'une multiplication de micro-organismes à vocations très proches, voire identiques qui sont le trait dominant des actuels organismes à vocation sociale.

Si l'on considère par exemple les problèmes de reconversion, de recherche d'emploi ou d'aide aux conjoints, on comprend aisément qu'il y a là une impérieuse nécessité de regroupement. C'est également le cas dans le domaine du logement, ou dans celui des besoins sociaux en général. Il faut limiter le nombre d'interlocuteurs au niveau local, il en va de l'efficacité et de la crédibilité du dispositif social. Ce resserrement, cette restructuration, outre le regroupement des moyens, passe inévitablement par l'affirmation d'une politique sociale, volontariste et interarmées.

Pourquoi mener cette politique en interarmées? pour des raisons liées aux contraintes financières et d'effectifs, à la rationalisation de sa mise en oeuvre et à la globalisation de ses effets.

En effet, les « dividendes de la paix », qui se sont traduits par la réorganisation que nous connaissons, ont conduit tout naturellement les armées à faire le seul choix possible, qui consiste à privilégier le maintien du potentiel opérationnel de leurs forces, fondement même de leur existence. Le reste, dont fait partie le volet social, ne peut qu'en pâtir, même si la volonté affichée semble vouloir prouver le contraire. Les effectifs, le budget ne suivent pas, les dissolutions de nombreux cercles de l'armée de terre en témoignent!

A l'évidence, pour maintenir un maillage national de structures à caractère social, il convient de rationaliser la mise en oeuvre des actions pour gagner des effectifs et utiliser au

mieux une ressource financière actuellement dispersée. Seul le fonctionnement en interarmées peut permettre d'obtenir des gains dans ce domaine.

Enfin, une politique définie et conduite au niveau central aurait pour effet d'offrir à chacun des personnels du ministère les mêmes prestations ce qui n'est pas le cas actuellement comme nous le verrons par exemple pour la reconversion.

Même si elle présente de nombreuses faiblesses, surtout si on la compare à celle pratiquée dans d'autres institutions, nous sommes obligés de constater qu'une politique sociale est indispensable car intimement liée à la condition du militaire. Elle est légitime, ardemment souhaitée, si ce n'est revendiquée par toutes les catégories de personnels de la Défense. A ce titre, les résultats du sondage effectué auprès du CID, sont tout à fait édifiants : les personnels sondés mettent bien en évidence le caractère particulier du groupe social auquel ils appartiennent et revendiquent la mise à leur disposition de services et d'équipements particuliers.

Il convient donc, avant toute chose, de bien cerner les besoins en matière de politique sociale. Ceux qui sont parfaitement identifiés, ont trait aux contraintes inhérentes à la vie militaire. Ils concernent essentiellement la mobilité des personnels, le besoin de cohésion et de solidarité dans le cadre des opérations extérieures et enfin la durée des carrières.

Tout d'abord étudions les besoins liés à la mobilité. Même si la tendance est à l'allongement de la durée des affectations dans une même garnison, les mutations sont toujours un moment de rupture pour les familles des militaires. Pour celles-ci se pose tout d'abord le problème du logement et de la scolarité des enfants. Les bureaux de garnison ou autres bureaux logement prennent en compte ces problèmes en proposant des logements et en fournissant aux familles les informations leur permettant de répondre à leurs besoins. Autre point capital, l'emploi du conjoint est devenu une nécessité pour la plupart des militaires. En effet, comme pour nos concitoyens, un certain désir de confort de vie, l'aspiration à accéder à la propriété se traduisent par la nécessité d'un second salaire. Ceci est particulièrement vrai pour les engagés ayant fondé un foyer en raison de la modicité de leurs soldes. Comment expliquer l'accroissement important du célibat géographique des militaires sinon par ces aspirations nouvelles ! Quand le conjoint décroche un emploi en ces temps de chômage, il est hors de question de suivre l'autre dans sa mutation. Pour répondre à cette question sensible,

des associations telle que l'A.I.P.C (association pour l'insertion professionnelle des conjoints) ont vu le jour.

Au-delà même de ces besoins majeurs générés par la mobilité, c'est toute l'intégration dans la nouvelle garnison qui est en question car la vie d'une famille c'est aussi l'accès aux loisirs, l'accès à la culture.

Considérons maintenant les besoins liés à la multiplication des actions extérieures. Il y a quelques années, seul un noyau de forces était amené à intervenir hors de France. Cette période est dorénavant révolue et l'ensemble des unités sont susceptibles de partir. Certaines périodes récentes ont d'ailleurs été marquées par des départs nombreux. Ceci a pour conséquence la promotion du conjoint au rang de chef de famille, ne serait-ce que pour la durée du séjour du militaire (dans beaucoup de couples c'est une constante car en dehors des OPEX les militaires sont fréquemment absents pour cause de formation ou encore de manoeuvre). Il est indubitable que ces moments sont des périodes difficiles pour les conjoints et c'est pourquoi ceux-ci aspirent à un minimum de solidarité de la part de l'institution militaire.

Tout d'abord, se posera pour eux le règlement de nombreuses démarches administratives ou personnelles. Ainsi, il leur faudra traiter les problèmes en instance avec la sécurité sociale, l'organisme payeur ou encore la mutuelle. Il leur faudra peut-être également débattre de questions juridiques avec un conseiller. Peut-être encore, éprouveront-ils le besoin de s'ouvrir de problèmes particuliers auprès d'un assistant social. Certes, les interlocuteurs existent pour répondre aux attentes mais il faut bien considérer qu'avoir positionné ces derniers dans les enceintes militaires ne facilite pas les démarches de personnes pressées par le temps qui outre un déplacement à effectuer, ressentent bien souvent une certaine hésitation à franchir la barrière d'une caserne ou d'une base. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que dans notre France citadine, les besoins existent essentiellement en ville, là où résident le plus souvent les militaires et notoirement ceux qui ont les plus fortes attentes, les jeunes.

Un autre problème subsiste, celui de la garde et la santé des enfants. Ce souci est celui des conjoints, mais de plus en plus également celui des militaires, compte tenu du nombre croissant de militaires féminins sur les rangs. L'IGESA, parmi ses 75 établissements sociaux, gère un certain nombre de crèches et de dispensaires. Nul doute que leur multiplication répondrait à cette attente très réelle.

Enfin, l'existence d'un lieu de convivialité tel qu'un cercle facilite le resserrement des liens entre les conjoints en leur permettant de se retrouver soit pour des réunions d'information soit tout simplement pour des échanges qui viennent rompre une solitude pas toujours facile à vivre.

Outre la mobilité et les interventions extérieures, il faut encore prendre en compte les conséquences liées à la durée des carrières. En effet, la professionnalisation a pour résultat de donner aux armées une forte population d'engagés dont la carrière pour la majorité d'entre eux n'excédera pas quelques années. Cette caractéristique de la carrière des EV ou des MTA a généré pour le commandement le souci de la reconversion de ces personnels. Ce problème est pris en compte par les armées dans le cadre de leur politique de gestion des personnels et traité essentiellement au plan local, puisque, pour prendre le cas de l'armée de terre, ce sont les bureaux recrutement-condition du personnel des régiments qui en ont la charge. Il est toutefois à déplorer que cette question ait été déléguée aux différentes armées ceci pour des raisons d'efficacité. Ainsi, dans des garnisons où stationnent des unités appartenant à des armées différentes, il existe plusieurs structures effectuant la même mission sans coordination. Par ailleurs, certains militaires affectés loin de leur localité d'origine, souhaitant en fin de carrière retourner au pays pour leur reconversion, ne disposent pas à ce jour de correspondant dans leur localité. En effet, le fait d'avoir délégué le règlement de cette question au niveau du corps de troupe, conduit ces derniers à ne s'occuper que de leurs personnels. Par exemple, un jeune EVAT parachutiste originaire de Vannes et affecté au 8° RPIMa à Castres qui souhaiterait au terme de son contrat se réinstaller dans sa ville d'origine, ne pourra pas bénéficier des services du BCRP du 3° RIMa de Vannes car il n'appartient pas au régiment. Or, il est important pour eux d'obtenir des contacts locaux, de connaître les possibilités offertes. Aussi, ne peut-on imaginer l'implantation en ville d'une structure interarmées accessible à l'ensemble des militaires, totalement ouverte sur la Cité et qui, en étant l'interlocuteur privilégié pour les chefs d'entreprise pourrait développer des contacts fructueux en terme de reconversion ?

Outre la reconversion elle-même, le commandement montre un intérêt pour l'épargne des EV estimant que ceux-ci en épargnant pourraient affronter leur seconde carrière dans de meilleures conditions. Il devient dès lors éminemment souhaitable que des conseillers financiers soient accessibles pour les militaires ou leurs conjoints.

Après ce tour d'horizon non exhaustif des besoins sociaux, on constate que ceux-ci sont considérables. D'ailleurs, si l'on analyse les deux sondages effectués dans les unités, on s'aperçoit que la prise en charge des familles est la première des préoccupations des militaires de la BA 107 et la seconde pour ceux du 2° RIMa².

Pour répondre à ces besoins légitimes, deux réponses sont possibles: soit on conserve, en les adaptant, les structures actuelles à caractère militaire, ou bien on se retourne vers des structures civiles.

Certes, ce recours permettrait aux armées d'abandonner à bon compte des missions contraignantes au monde civil; certes, ce dernier verrait également d'un bon oeil cette évolution et fait pression dans ce sens comme l'illustre les efforts de certains groupes de pression de la restauration commerciale qui exigent la suppression de l'exonération de la TVA dans la restauration collective.

Mais, il faut bien avoir conscience que les entreprises privées qui prendraient le relais n'ont d'autre finalité que le souci du gain et ne se soucient guère du caractère social accordé par le commandement à certaines prestations offertes actuellement telles que les vacances ou la restauration.

De ce fait, le résultat risquerait d'être désastreux. Les chefs n'auraient ainsi plus le retour d'information des attentes de leurs subordonnés comme c'est le cas actuellement par les organismes militaires prestataires qui rendent des comptes à l'institution. Ceci pourrait dès lors contribuer à créer un fossé entre le commandement et les personnels. Par ailleurs, le transfert au monde civil, voire la sous-traitance n'est pas un gage de qualité, d'équité et de satisfaction ciblée des besoins pour les personnels.

Il semble qu'à métier particulier, il doive exister des structures particulières pour répondre à des besoins spécifiques.

22) Les exigences

Le mouvement amorcé qui génère la fermeture des cercles de garnison, pour la plupart situés au centre des villes, va rejeter le militaire hors de la ville, ou au moins à sa périphérie,

² Sondage effectué auprès de 500 militaires de tous grades des deux formations au mois de février 1999

c'est à dire là où se trouvent la plupart des unités. Le risque de repli de l'armée sur elle-même est important. Elle deviendrait ainsi un monde à part ce qui n'est pas acceptable en soi.

Selon Mr Bernard Boëne (Professeur à l'université de Toulouse II) : « Il faut en effet bien voir que, pour une armée professionnelle, négliger les impératifs d'adaptation aux réalités sociales, culturelles et politiques, c'est prendre à terme relativement court des risques fonctionnels sérieux : celui de voir le recrutement ne pas correspondre au besoin de l'action, et de mettre en péril son efficacité ; celui de s'aliéner les sympathies de la seule source possible de soutien matériel et moral : la société au nom de laquelle l'armée agit, et sans l'assentiment de laquelle elle ne saurait agir longtemps, ni fidéliser ses personnels ».

L'impact sur le moral des militaires ne pourrait être donc que négatif. Souvenons nous de Vauban qui en construisant Neuf- Brisach, a décidé d'intégrer les militaires au sein de la population civile afin « d'éviter que les soldats désertent et que les officiers n'aient pas le moral ! ».

Il ne s'agit pas là d'un combat d'arrière-garde pour préserver une situation confortable.

Le problème et ses répercussions est beaucoup plus épineux.

A l'ensemble de ces remarques, on peut facilement objecter que pour maintenir une structure, il faut qu'elle soit rentable.

Dans un souci de rationalité et dans le cadre du schéma directeur alimentation, la notion de cercle est en train de disparaître au profit des SRHL du Corps de Troupe (exemple de l'armée de terre) et des DRL (exemple de l'armée de l'air).

Les objectifs sont multiples : parmi ceux-ci on peut citer la réduction du nombre des emprises, le gain d'effectifs, la création d'un point de cuisson unique.

Cette solution raisonnable permet de faire face au problème à l'intérieur des casernes. Mais elle s'adresse aux opérationnels en faisant abstraction de leur environnement.

Certes, dans certains quartiers (Vannes,...), des entrées donnant sur l'extérieur de l'enceinte militaire ont été prévues afin de permettre aux membres adhérents d'accéder à ces installations, mais il s'agit là de solutions intermédiaires qui ne résolvent pas le problème sur le fond, et notamment celui de l'éloignement de certaines de ces emprises par rapport au centre ville.

Il faut de plus préciser que les échanges entre une armée professionnalisée et son environnement, vont changer de nature. Le régiment va devenir un partenaire encore plus important pour la ville. Les flux financiers déversés dans le commerce local vont augmenter. Avec la création pour l'armée de terre de plus de 6000 postes d'EVAT par an, leur renouvellement et la préparation à la reconversion, des relations privilégiées vont s'établir naturellement avec les principaux acteurs locaux.

De la qualité de ces relations, dépendra la réussite de la professionnalisation. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour nos armées. Dans la nouvelle structure, il est prévu de confier au chef de corps ou au commandant de base, véritables chefs d'entreprises, les missions de recrutement, de formation et de reconversion de ses engagés indispensables à la bonne marche du régiment. Ce challenge peut paraître excessif, si l'on considère qu'il va à l'encontre de la démarche qui consiste à privilégier l'opérationnel. Pour alléger la tâche des régiments, il semble raisonnable de confier ces missions à un organisme spécialisé et interarmées dans un souci de rationalisation, qui serait plus stable, car non soumis aux contraintes opérationnelles, notamment de projection et qui devrait être parfaitement implanté dans son environnement économique et social.

Le lien Armée-Nation passe ainsi par une présence affirmée du militaire dans la cité et par un ancrage fort dans le tissu national. Il va falloir construire ces relations à partir d'infrastructures positionnées judicieusement, qu'il faudra adapter aux nouveaux besoins.

23) De la nécessité de regrouper les acteurs de la politique sociale

Nous avons vu qu'une politique sociale ambitieuse par ses effets, conduite au niveau interarmées et ayant pour objectif d'insérer le militaire dans la Cité était nécessaire. Il est hors de doute que beaucoup a déjà été fait par les structures existantes, mais il faut bien admettre que cette politique est conduite physiquement en plusieurs endroits d'un même secteur géographique ce qui n'est pas pour faciliter les démarches des personnels.

Il serait en effet souhaitable que les acteurs soient regroupés en un même site. Bien souvent, les usagers doivent se rendre à un endroit A pour régler leurs problèmes administratifs, à un endroit B pour rechercher un logement, à C pour s'inscrire au CSA et à D pour prendre un repas après les démarches. Il faut bien avouer que lorsque un couple arrive dans une garnison, c'est bien souvent le parcours du combattant qui l'attend.

Avec l'infrastructure, les armées disposent d'un atout considérable. En effet, elles possèdent encore bien souvent en centre-ville, des bâtiments dont on pourrait tirer parti différemment et qui pourraient outre les services sociaux, abriter de nombreux autres organismes. Ainsi, en est-il des cercles de garnison. Le plus souvent bien situés au coeur des villes, ils ont été amenés à dégager des espaces disponibles en raison des réformes successives qui ont conduit à mixer les populations statutaires dans les salles à manger. Il n'est donc pas insensé d'imaginer d'y adjoindre d'autres pôles d'activité d'autant que ceux-ci sont de nature à attirer une clientèle supplémentaire qui fait parfois défaut.

Le fait de regrouper plusieurs micro-organismes militaires est par ailleurs de nature à mettre davantage en avant l'institution. La dispersion cloisonne des activités qui souvent ont par nature des liens entre elles. Par exemple, le bureau de garnison, le CSA ou les associations pour l'emploi des conjoints traitent tous de questions relatives aux familles. Les regrouper crée une synergie propice à optimiser l'intégration de ces mêmes familles dans la garnison. Multiplier les pôles d'activité en un même endroit c'est favoriser les rencontres, entre militaires d'abord, jeunes et retraités, entre civils et militaires ensuite au travers des relations que les différents organismes tissent dans la Cité. Ces échanges sont, chacun en ce qui les concerne, autant de contributions au renforcement du lien Armée-Nation.

3) Le concept de « Maison des armées »

Ce concept se présente sous la forme d'un regroupement d'activités dont l'objectif est l'intégration du militaire et de sa famille dans son environnement. Vitrine des armées au sein de la Cité, cette structure permettrait de répondre aux attentes des personnels, tout en répondant aux préoccupations de nos contemporains, tel le général Valéry qui affirmait lors d'un colloque sur le lien Armée-Nation: « Nos armées doivent faire retour vers la Cité. Elles doivent inverser le processus d'isolement progressif déjà amorcé avec Armées 2000 et qui s'aggrave de jour en jour avec les dissolutions de régiments et les abandons de garnison ». Et il ajoute : « Il me paraît fondamental, au-delà des campagnes de communication pour susciter des engagements, de concevoir d'urgence un nouvel ancrage, un nouvel enracinement de nos armées dans la Nation ».

L'exemple décrit ci-après et illustré en annexe n'est bien entendu pas exhaustif. Il n'a en soi rien de révolutionnaire puisque nous le verrons, il rassemble en un même point des

structures qui existent déjà. Ceci implique que sauf exception, le projet n'induirait pas un besoin supplémentaire en personnel. L'infrastructure existant déjà, seule son adaptation serait génératrice de coûts.

31) Organisation

Organismes interarmées chargés de la mise en oeuvre de la politique sociale du ministère de la défense, les « Maisons des armées » devraient tout naturellement dépendre de la sous-direction des affaires sociales du Secrétariat Général pour l'Administration. Cette sous-direction devrait dès lors faire peau neuve pour pouvoir disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Reprenant à son compte des missions auparavant dévolues aux armées, elle devrait bénéficier d'un transfert de crédits jusqu'alors gérés par ces mêmes armées. De la même manière, un transfert de personnels devrait intervenir.

Toutefois, pour avoir l'assurance que les attentes spécifiques des armées sont bien prises en compte, il conviendrait de créer une structure de coordination au sein de laquelle seraient pris en compte les voeux et les doléances de chacune d'entre elles.

Au plan local, elles seraient placées sous la responsabilité de la plus haute autorité de la garnison et dirigée par un officier supérieur qui aurait pour mission :

- de coordonner les activités des différentes fonctions,
- de veiller au respect des directives nationales,
- de faire remonter l'information grâce à un dialogue permanent avec les utilisateurs,
- de gérer les moyens communs mis à sa disposition,
- de favoriser l'ouverture vers le monde extérieur.

32) Principales fonctions

Associations-forums

Il est souhaitable que les diverses associations liées aux militaires soient représentées dans la nouvelle structure. Leur présence, au travers des différentes réunions et des débats qu'elles animent est de nature à favoriser les échanges avec le monde civil. Elles pourraient y trouver notamment l'infrastructure (salles de réunions) nécessaire à leurs activités.

En outre, la « Maison des armées » pourrait être le lieu de réunion d'une structure mixte de dialogue associant les élus aux militaires. Selon M. Bernard Grasset (député de Charente Maritime) : « Les civils connaîtraient mieux ainsi les problèmes militaires quotidiens et seraient à même d'apporter une réponse adaptée aux questions qui se posent aux militaires et à leurs familles (recherche de travail pour l'épouse ou la compagne , crèches, scolarité, logement, etc.). Les comptes rendus de ces réunions seraient publiés ».

Fonction intégration dans la garnison

Composante essentielle de la « maison des armées », elle aurait pour vocation de regrouper les acteurs en charge de faciliter l'intégration des militaires dans leur environnement. Cette structure prendrait en compte les problèmes de logement, de scolarité et de garde des enfants (dans la mesure où existe une crèche), de loisirs et de vacances. Elle fusionnerait le bureau de garnison actuel, l'établissement social de l'IGESA, le CSA et disposerait d'un point INFO qui dans le cadre de ses activités, pourrait entre autres, diffuser l'information de l'IGESA en matière de vacances.

Fonction administration-conseil

Cette fonction serait chargée d'apporter une aide aux personnes pour le règlement des démarches administratives, juridiques et financières. Par ailleurs, une écoute serait apportée aux éventuels problèmes personnels. Ainsi seraient regroupés dans cette structure, outre un assistant social, les représentants de la Mutuelle Nationale Militaire et de la sécurité sociale, un conseiller juridique (transfert de l'unité vers la « Maison des armées ») et un conseiller financier qui pourrait être un intervenant extérieur tenant des permanences (banques, assurances etc.).

Fonction Information-Recrutement

La « Maison des armées » étant une des dernières structures militaires à subsister en ville, il est important d'en faire une vitrine pour les populations. Le fait de lui adjoindre les différents centres d'information et de recrutement des armées est de nature à lui conférer ce caractère.

Fonction Reconversion-Emploi des conjoints

Cette fonction, largement ouverte sur le monde de l'entreprise, tant au plan local que national, aurait pour vocation de faciliter la reconversion de l'ensemble des militaires résidant dans la garnison ou souhaitant s'y reconvertir. Elle serait amenée par ailleurs, compte tenu des contacts locaux établis, à rechercher les possibilités d'emplois pour les conjoints des militaires de la garnison.

Fonction Hébergement-Restauration et Services

La fonction Hébergement-Restauration devrait être maintenue pour répondre à la fois aux nouveaux besoins de restauration des personnels travaillant sur place, mais aussi pour faire face à une fréquentation plus élevée, liée à la présence de nouvelles activités. Il convient toutefois d'en moderniser la formule pour la rendre attrayante et éviter qu'elle ne se traduise par des pertes financières, comme c'est souvent le cas actuellement dans les cercles de garnison. Ainsi, elle doit se caractériser par des horaires souples et des choix de restauration (traditionnelle et rapide).

En dehors, des prestations précédemment citées, il pourrait être offert un certain nombre de services. Ainsi, on peut y envisager la présence d'une bibliothèque, d'une vidéothèque, d'un point-vente de type foyer et de tout autre service dont le besoin pourrait être exprimé par les utilisateurs.

L'opérateur le mieux à même de remplir ces attributions semble être l'IGESA qui est déjà un organisme interarmées et qui détient la majeure partie des savoir-faire nécessaires à une telle activité.

Conclusion

Le concept de « Maison des armées » répond à la double exigence d'une politique sociale visant à la fois, à satisfaire les besoins accrus de forces armées professionnalisées et, à contribuer au renforcement du lien Armée-Nation.

Il tient par ailleurs compte du contexte de rigueur budgétaire dans lequel nous nous trouvons désormais car il s'appuie sur des structures et une infrastructure existantes.

Loin de leur enlever des prérogatives essentielles, il met à la disposition des chefs de corps, acteurs principaux et incontournables d'une politique sociale renouvelée dont dépendra pour une grande part le bon fonctionnement de leurs régiments ou de leurs bases, des moyens et une structure performante qui s'inscrivent dans la continuité.

Certains estimeront que ce concept va à l'encontre de la tendance actuelle qui est d'écarter toute charge non directement liée à la mission de projection et donc de réduire les prestations pour gagner des effectifs. Cela est vrai, mais il semble important d'avoir une vision prospective et de bien comprendre que si l'on s'engage sur la voie de l'abandon, qui consiste entre autres à céder des emprises idéalement situées et que l'on pourrait aisément adapter à une politique sociale dynamique, on risque à terme d'avoir à reconstruire un outil complet sans avoir les moyens de se le payer.

MAISON DES ARMEES

Intégration

garnison

- Logement
- Info garnison
- C.S.A.
- Vacances
- crèche
- dispensaire

DIRECTION ACCUEIL

Information
recrutement

Services

Autres

Restauration

Hébergement

Foyer-PPI

Bibliothèque
Vidéotheque

Salles de
réunion

- Reconversion
- Emploi des
conjoints

Associations

ADDM-

conseil

-CHIAS

-Assistent

social

-Sécurité

sociale

-Mutuelle

-Finances

MINISTERE DE LA DEFENSE

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

Bureau Organisation Effectifs

14, rue Saint-Dominique

00453 ARMEES

Tél. : 42.19.30.11 - Poste : 76.24

Paris, le 14 Décembre 1998

N°

/DEF/EMAT/OE/ORG2/321

Cl :

FICHE

Objet : Cercles mess de l'armée de terre (métropole et FFSA).

Références :

Pièce(s) jointe(s) : Deux annexes.

Cette fiche a pour but d'apporter, en vue de la convention armée de terre, des éléments complémentaires chiffrés relatifs aux cercles mess et à leur devenir.

Le décompte des cercles mess (toutes catégories confondues) au départ des restructurations de l'armée de terre s'élevait en 1996 à 270 contre 340 en 1990.

Après l'exécution des premières mesures, on dénombre à ce jour 182 cercles mess dont :

- 79 cercles de corps de troupe et 93 cercles en métropole
- 10 cercles de garnison aux FFSA.

Il convient d'ajouter 66 cercles sans restauration (58 de corps et 8 de garnison), soit un total toutes catégories de 248 cercles.

Le devenir des cercles fait l'objet d'un mandat confié à l'inspection du CAT.

En maquette onze cercles mess sont sauvegardés (cf annexe), il s'agit de ceux où sera implanté un grand commandement (CFAT, RT, EMF, corps européen).

En tout état de cause les 237 mess disparaîtront donc sous leur forme actuelle à l'échéance 2000, 2001.

Les annonces de la deuxième tranche de mesures de restructuration officialisant la dissolution de 14 cercles et la restructuration de 5 (cf annexe). Les autres disparaîtront dans le cadre des dissolutions des corps d'appartenance ou seront fusionnés au sein des structures SRHL avec colocalisation du service ordinaire et du service cadres et familles.

Une étude alternative d'externalisation, visant à transférer le service de cercle mess à l'IGESA est en cours et concerne les mess de Châlons en Champagne et de Sarrebourg.

Une liste de cercles dont le maintien est souhaité par les CMD est jointe en annexe.

Faisant partie des annonces ou n'étant pas dans la liste des onze cercles sauvegardés, leur maintien ne peut être envisagé que dans le cadre d'une solution « type IGESA ».

ANNEXE IBILAN QUANTITATIF DES CERCLES MESS

1996	270 cercles de toutes natures
1/10/98	248 cercles dont 182 avec restauration Soit : - 137 cercles de corps de troupe dont 79 avec restauration; - 101 cercles de garnison en métropole dont 93 avec restauration; - 10 cercles FFSA avec restauration.
2002 (projet)	184 « cercle » avec restauration Soit : - 173 SRHL (FFSA incluses) - 11 cercles de garnison retenus en maquette (cf annexe II) + 18 cercles de garnison demandés par les CMD (cf annexe II)
Variation	- 64 cercles (- 46 si externalisation possible de 18 cercles demandés par les CMD) dont la majorité soit par fusion de cercles OFF et S/OFF en un cercle mixte unique (intégré ou non au CRHL), soit par dissolution des formations, soit par abandon de la garnison

ANNEXE II

I/ CERCLES MAINTENUS EN MAQUETTE :

- PARIS
- METZ
- LYON
- RENNES
- MARSEILLE
- BORDEAUX
- LILLE
- NANTES
- BESANCON
- LIMOGES
- STRASBOURG

II/ CERCLES FIGURANT SUR LES ANNONCES :

- 2000 : restructuration :
 - cercle S/OFF de METZ fusionne avec le cercle mixte de garnison
 - cercle S/OFF de STRASBOURG fusionne avec cercle OFF de garnison
 - cercle mixte de VERSAILLES rattaché au 5° RG
- 2000 fermetures :
 - cercle mixte MONTPELLIER
 - cercle mixte GRENOBLE
 - cercle OFF NANCY
 - cercle S/OFF NANCY
 - cercle mixte PAU
 - cercle OFF NIMES
 - cercle mixte TOULOUSE
 - cercle mixte POITIERS
 - cercle mixte LAON
 - cercle mixte LE HAVRE
 - cercle mixte LE MANS
 - cercle mixte TOURS
 - cercle mixte VERDUN
- 2001 fermeture :
 - cercle mixte CHARLEVILLE

III/ MAINTIEN SOUHAITE PAR LES CMD (en plus des 11 retenus en maquette et sans tenir compte des annonces)

- 31/ CMD METZ
 - NANCY
 - VERDUN
 - THIONVILLE
 - SARREBOURG

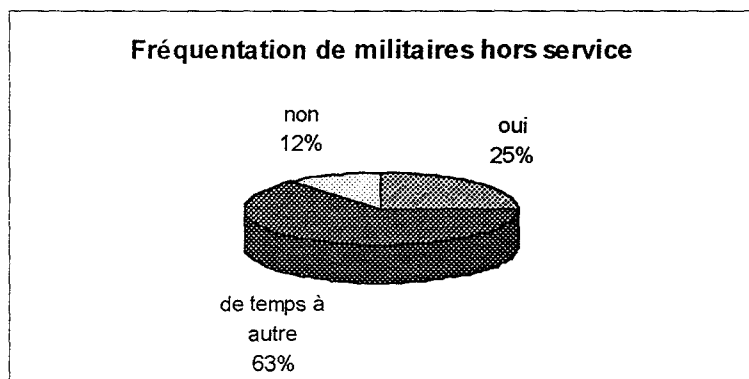
- 32/ CMD LYON
 - GRENOBLE

SONDAGE EFFECTUE AU 2° RIMa D'AUVOURS

1) Activités hors service

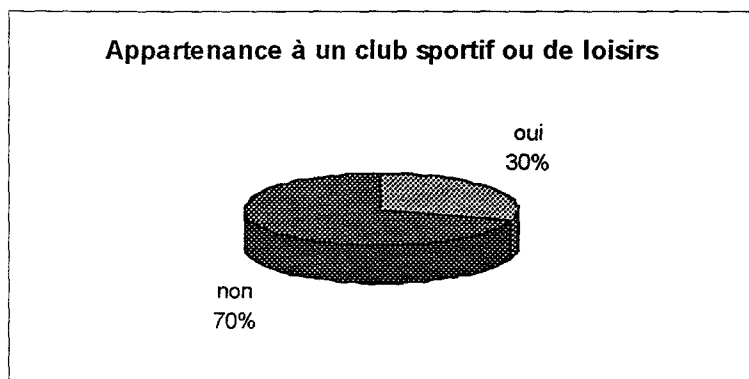
1) Aimez vous fréquenter d'autres militaires dans votre vie sociale ?

- Oui, j'aime me retrouver avec des camarades de travail.
- De temps à autre, ça dépend
- Non, j'en fréquente suffisamment pendant les heures de service



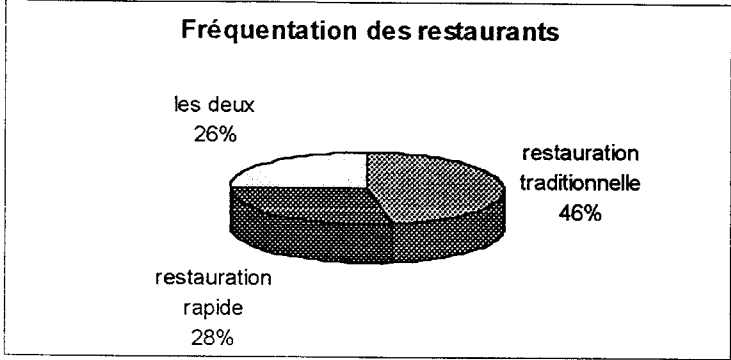
2) Faites vous partie d'un club de sport ou de loisirs dans votre ville ?

- Oui
- Non



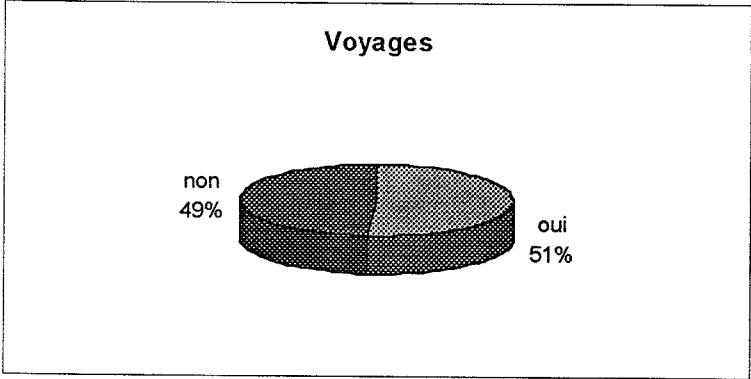
3) Fréquentez vous régulièrement les restaurants ? Si oui, traditionnels, à restauration rapide ou les deux ?

- Traditionnels
- A restauration rapide
- Les deux



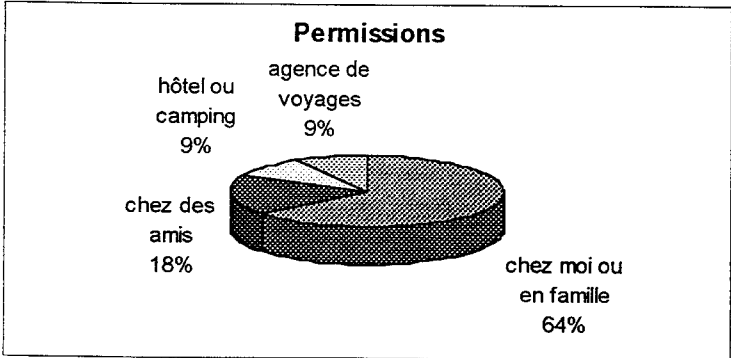
4) *Voyagez vous régulièrement ?*

- oui
- non



5) *Où passez vous vos permissions ?*

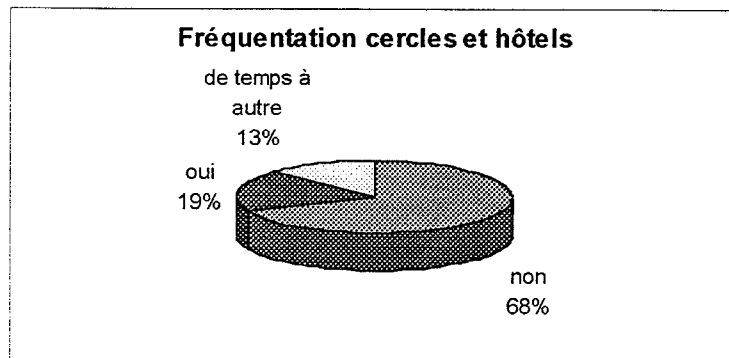
- Chez moi ou en famille
- Chez des amis
- Je vais à l'hôtel ou au camping
- Je passe par une agence de voyages



II) Connaissance du volet social au sens large

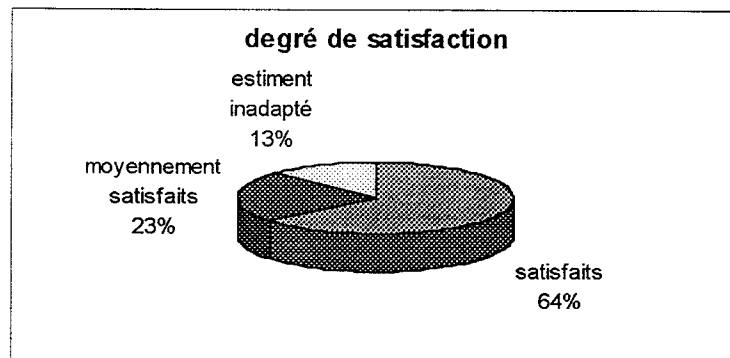
1) *Fréquentez vous les cercles et hôtels de garnison ?*

- Oui régulièrement
- Non jamais
- De temps à autre



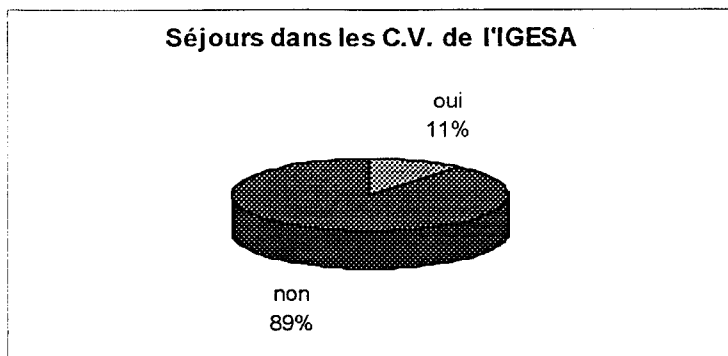
2) *Si oui, comment jugez vous leur fonctionnement ?*

- Je suis satisfait de leurs services
- Je suis moyennement satisfait de leurs services
- Ils sont complètement inadaptés à mon style de vie



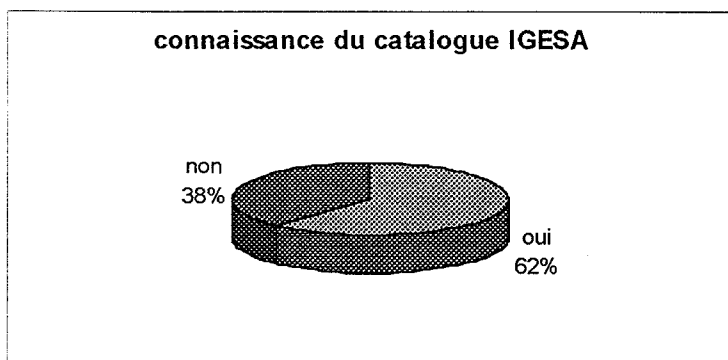
3) *Avez vous déjà séjourné dans un centre de vacances de l'IGESA ?*

- Oui
- Non



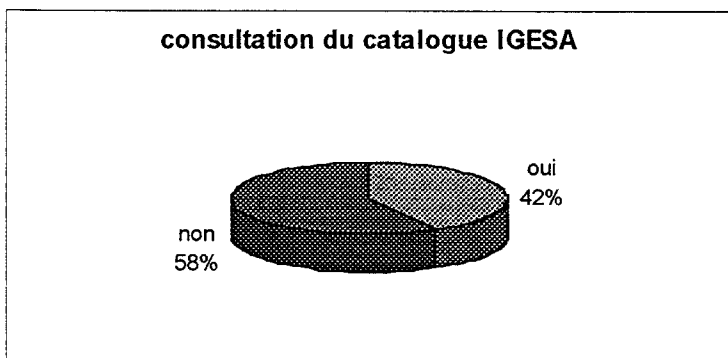
4) *Si vous avez répondu non, connaissez vous néanmoins l'existence du catalogue IGESA ?*

- Oui
- Non



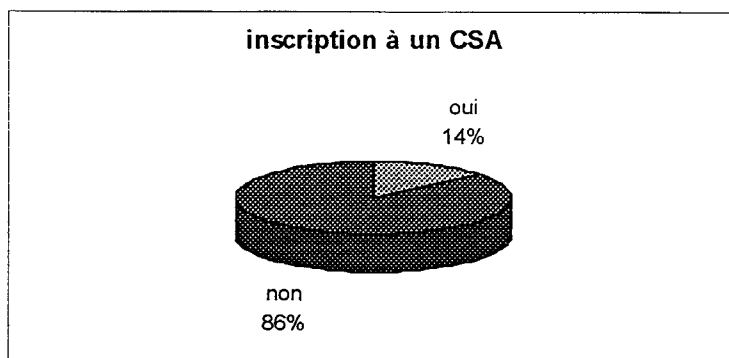
5) *Si oui, l'avez vous déjà consulté ?*

- Oui
- Non



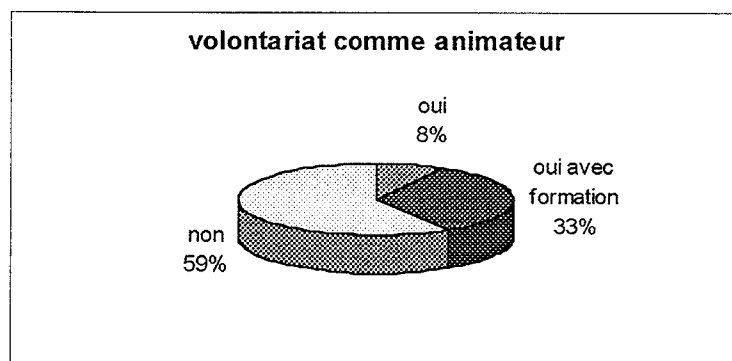
6) *Etes vous membre d'un club sportif et artistique militaire ?*

- Oui
- Non



7) *Etes vous disposé à vous investir bénévolement dans un club militaire comme animateur ?*

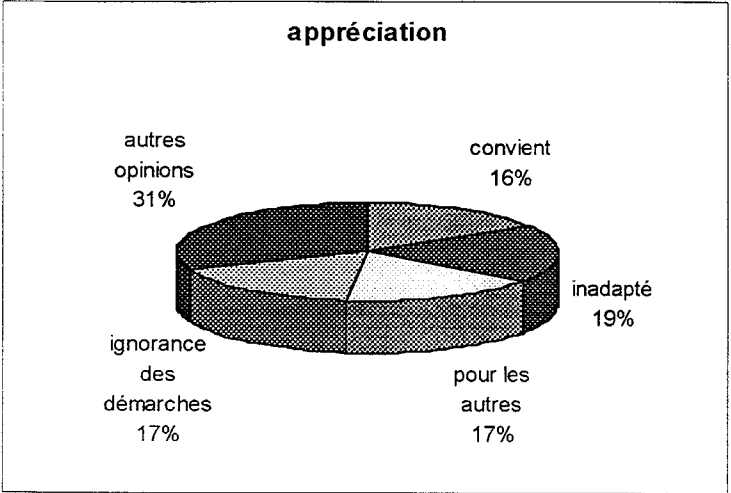
- Oui, je dispose de compétences
- Oui, si on me dispense une formation
- non, ça ne m'intéresse pas



III) **Appréciation des prestations offertes par les armées**

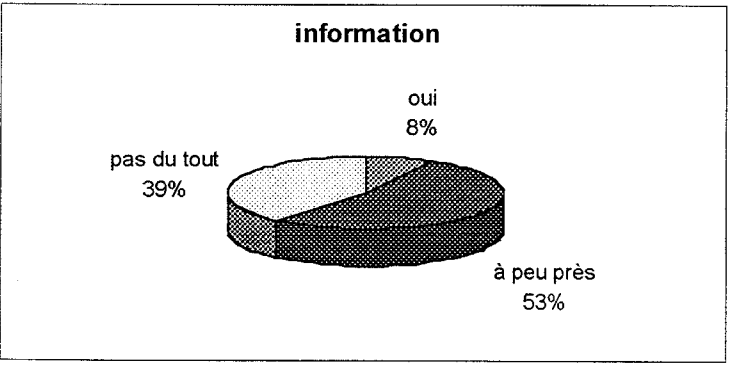
1) *Comment jugez-vous les prestations offertes par les armées ? (cercles, hôtels, centres IGESA, CSA)*

- Elles me conviennent et me permettent de profiter d'activités auxquelles je n'aurais pas accès autrement
- Elles sont en partie ou complètement inadaptées à mon style de vie et à mes goûts
- Elles ne sont pas pour moi, car seuls les civils et les retraités ou encore les réservistes en profitent
- Elles me plairaient bien, mais je ne sais pas quelles démarches il faut accomplir pour en profiter
- Autres opinions



2) *En règle générale, vous sentez vous suffisamment informé sur les prestations offertes ?*

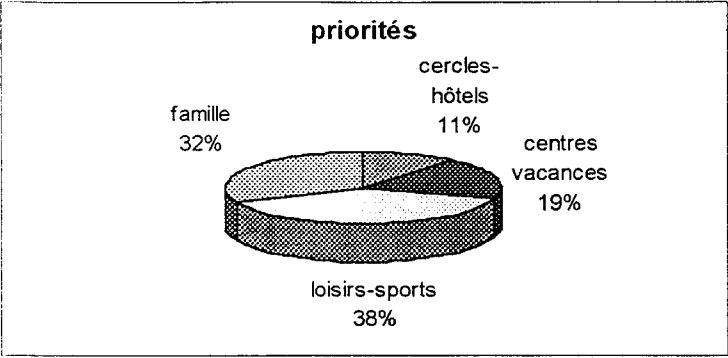
- Oui, tout à fait
- A peu près
- Non pas du tout



IV) Propositions

1) *Estimez vous que la priorité dans l'avenir doit être donnée :*

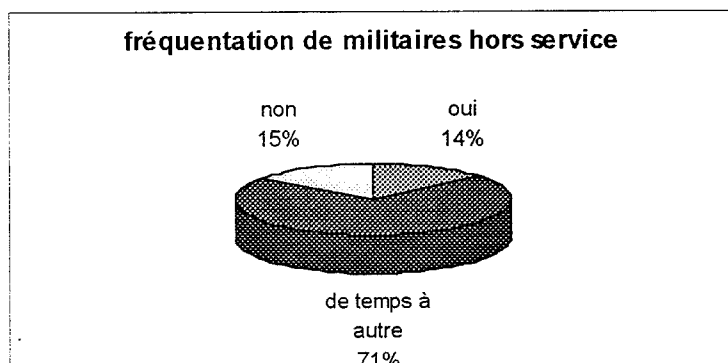
- Aux cercles et hôtels ?
- Aux centres de vacances ?
- Aux loisirs et aux sports ?
- A la prise en charge des familles ?



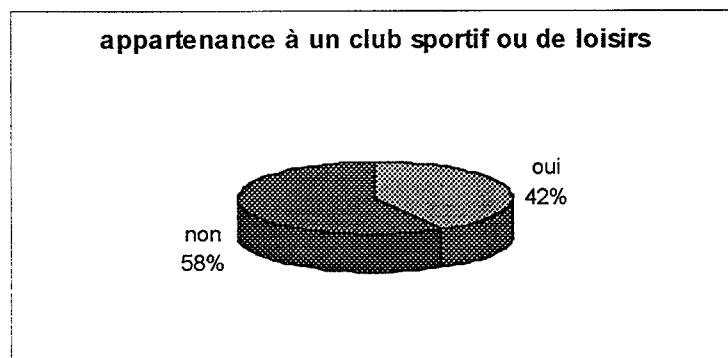
SONDAGE EFFECTUE A LA BA 107 DE VILLACOUBLAY

I) *Activités hors service*1) *Aimez vous fréquenter d'autres militaires dans votre vie sociale ?*

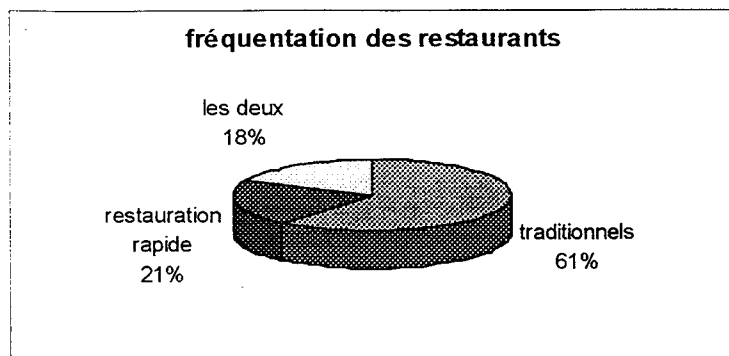
- Oui, j'aime me retrouver avec des camarades de travail.
- De temps à autre, ça dépend
- Non, j'en fréquente suffisamment pendant les heures de service

2) *Faites vous partie d'un club de sport ou de loisirs dans votre ville ?*

- Oui
- Non

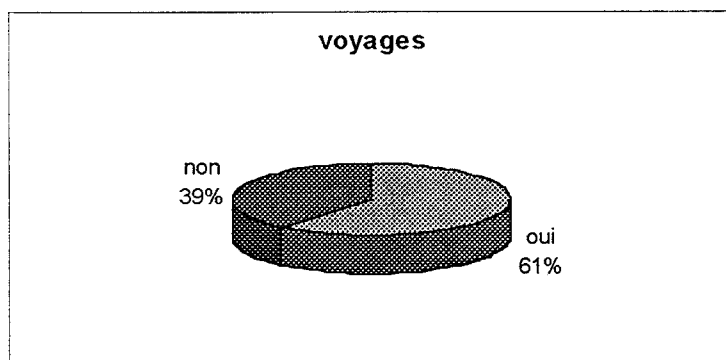
3) *Fréquentez vous régulièrement les restaurants ? Si oui, traditionnels, à restauration rapide ou les deux ?*

- Traditionnels
- A restauration rapide
- Les deux



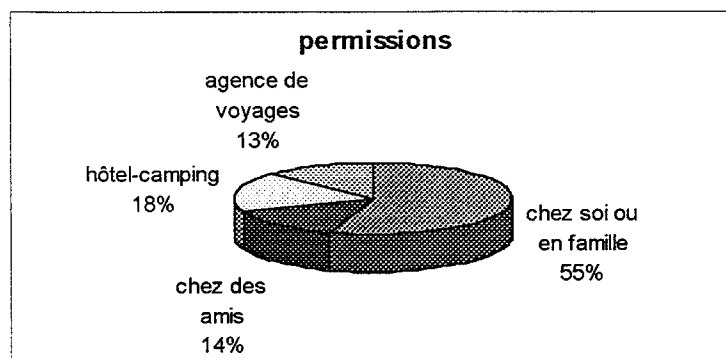
4) *Voyagez vous régulièrement ?*

- oui
- non



5) *Où passez vous vos permissions ?*

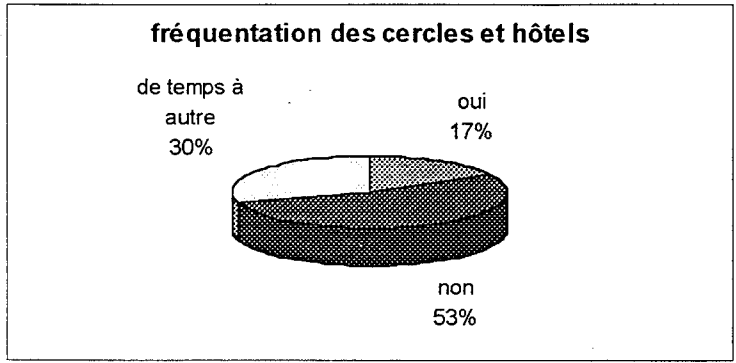
- Chez moi ou en famille
- Chez des amis
- Je vais à l'hôtel ou au camping
- Je passe par une agence de voyages



II) *Connaissance du volet social au sens large*

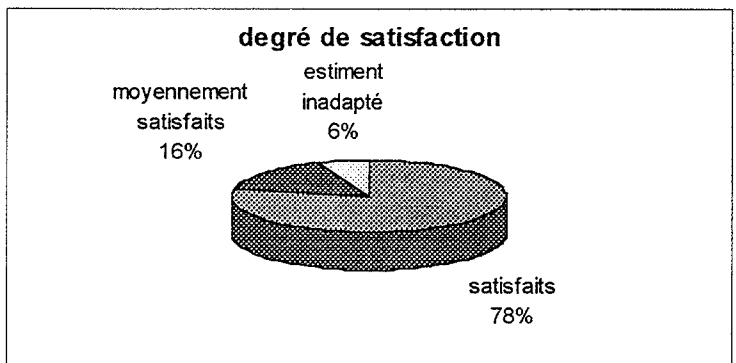
1) *Fréquentez vous les cercles et hôtels de garnison ?*

- Oui régulièrement
- Non jamais
- De temps à autre



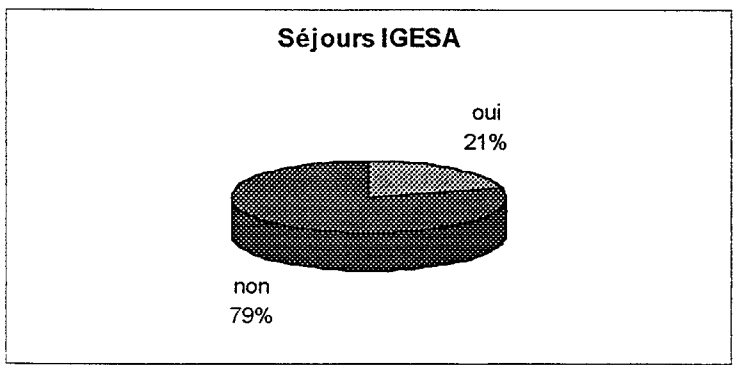
2) *Si oui, comment jugez vous leur fonctionnement ?*

- Je suis satisfait de leurs services
- Je suis moyennement satisfait de leurs services
- Ils sont complètement inadaptés à mon style de vie



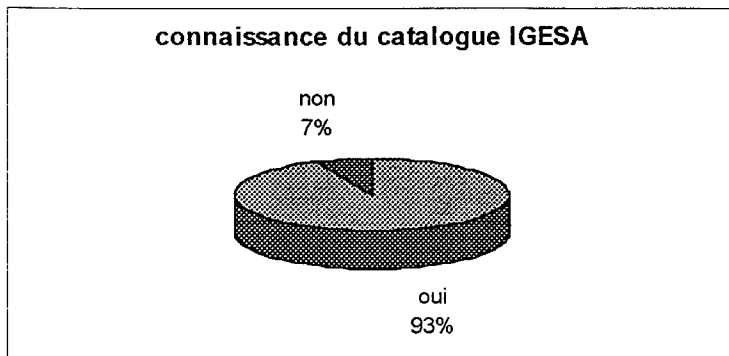
3) *Avez vous déjà séjourné dans un centre de vacances de l'IGESA ?*

- Oui
- Non



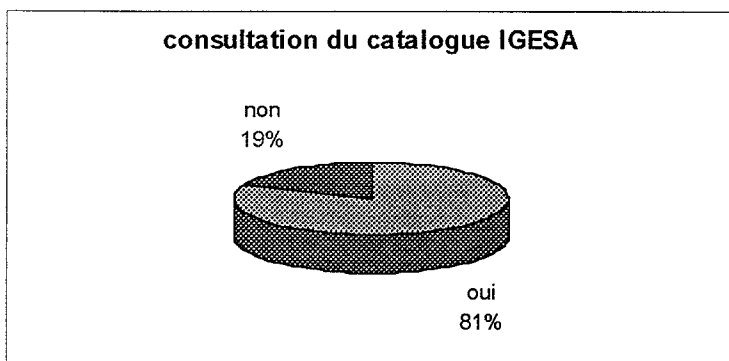
4) *Si vous avez répondu non, connaissez vous néanmoins l'existence du catalogue IGESA ?*

- Oui
- Non



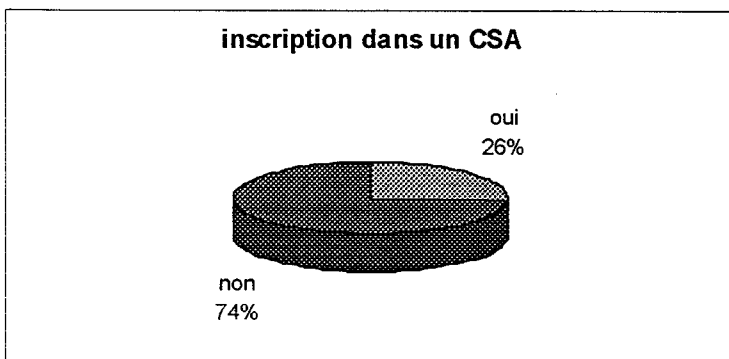
5) *Si oui, l'avez vous déjà consulté ?*

- Oui
- Non



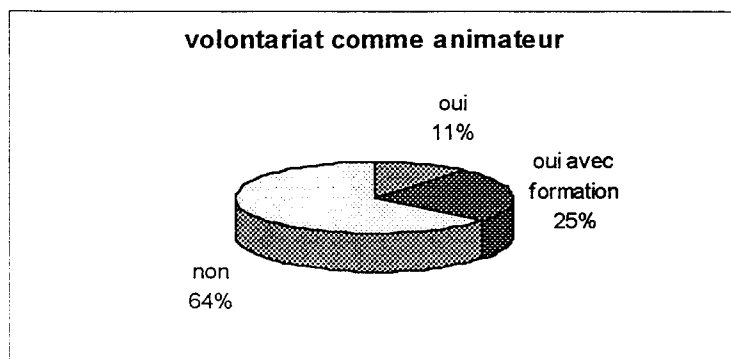
6) *Etes vous membre d'un club sportif et artistique militaire ?*

- Oui
- Non



7) *Etes vous disposé à vous investir bénévolement dans un club militaire comme animateur ?*

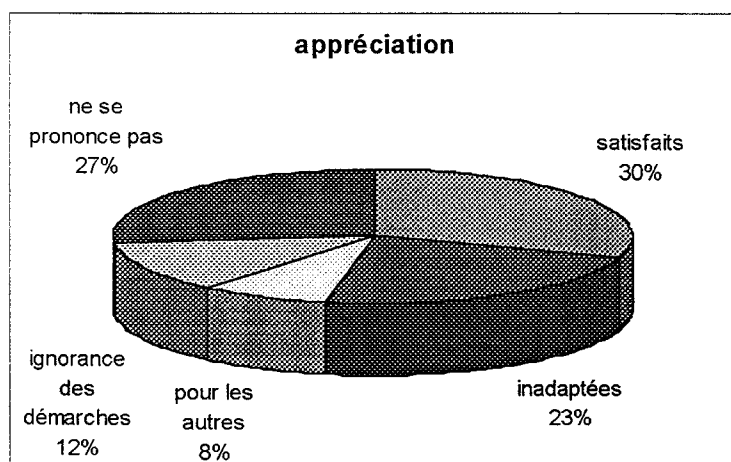
- Oui, je dispose de compétences
- Oui, si on me dispense une formation
- non, ça ne m'intéresse pas



III) *Appréciation des prestations offertes par les armées*

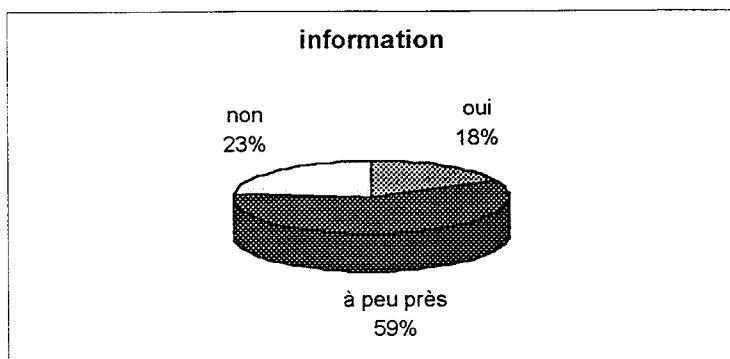
1) *Comment jugez vous les prestations offertes par les armées ? (cercles, hôtels, centres IGESA, CSA)*

- Elles me conviennent et me permettent de profiter d'activités auxquelles je n'aurais pas accès autrement
- Elles sont en partie ou complètement inadaptées à mon style de vie et à mes goûts
- Elles ne sont pas pour moi, car seuls les civils et les retraités ou encore les réservistes en profitent
- Elles me plairaient bien, mais je ne sais pas quelles démarches il faut accomplir pour en profiter
- Autres opinions



2) *En règle générale, vous sentez vous suffisamment informé sur les prestations offertes ?*

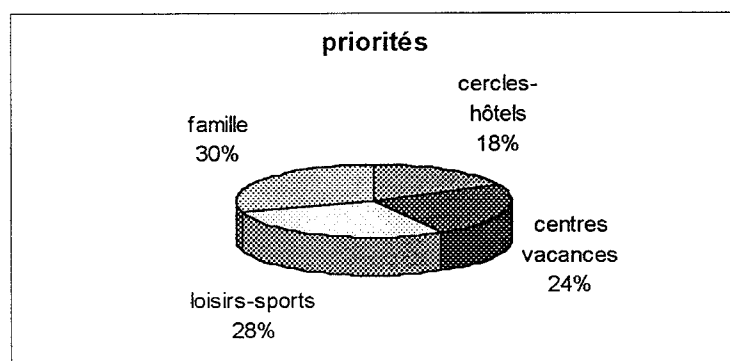
- Oui, tout à fait
- A peu près
- Non pas du tout



IV) Propositions

1) *Estimez vous que la priorité dans l'avenir doit être donnée :*

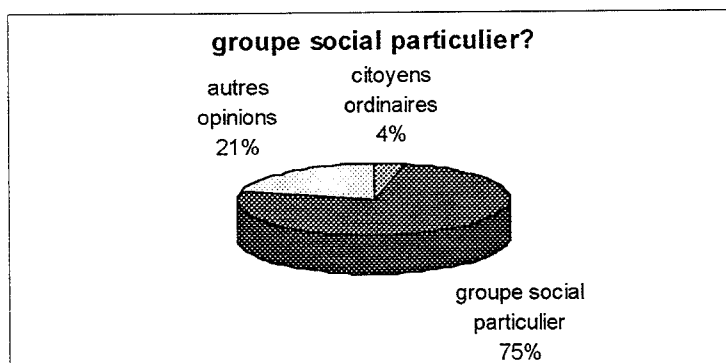
- Aux cercles et hôtels ?
- Aux centres de vacances ?
- Aux loisirs et aux sports ?
- A la prise en charge des familles ?



SONDAGE EFFECTUE AUPRES DU CID

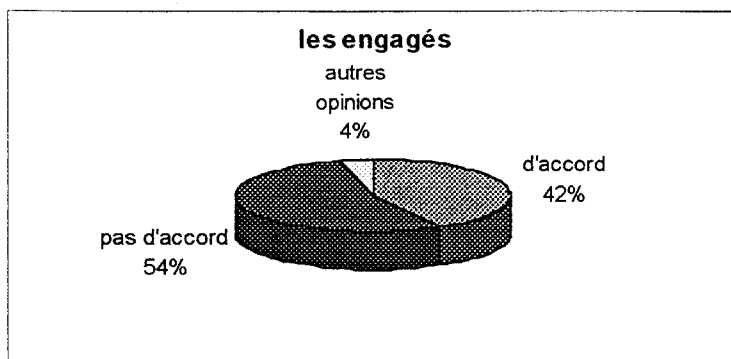
1) *Les militaires : groupe social particulier ? Quelle affirmation vous semble correspondre à votre opinion personnelle ?*

- A) Les militaires sont des citoyens comme les autres et en dehors du service, ils doivent utiliser les mêmes services, les mêmes équipements que leurs compatriotes (restauration, loisirs, sports, vacances). Il n'y a donc pas lieu de mener une politique sociale particulière qui contribuerait peut-être à couper les militaires de la Nation
- B) Les militaires constituent un groupe social particulier en raison de contraintes qui leur sont propres, et à ce titre doivent pouvoir disposer de services et d'équipements particuliers. Ceci permet de renforcer la cohésion et de prendre en charge les familles qui autrement se trouveraient livrées à elles-mêmes dans certains cas (OPEX, exercices, etc.).
- C) Autres opinions.



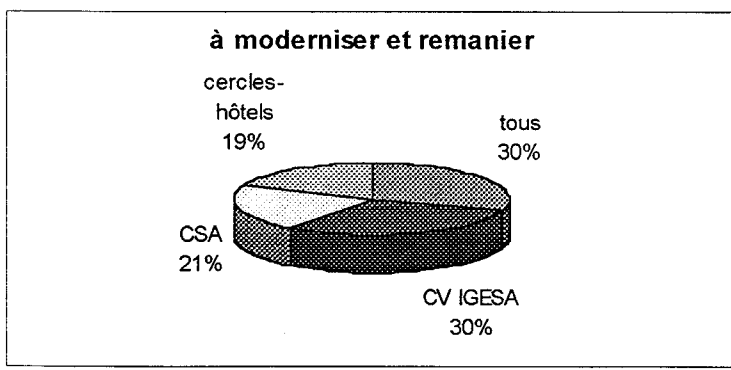
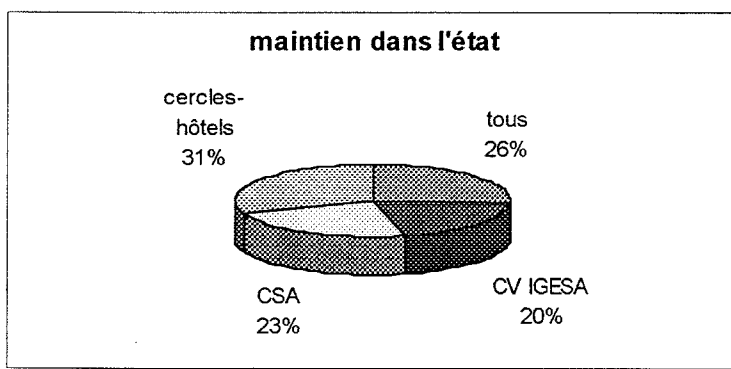
2) *Les engagés : cette population est considérée (à tort ou à raison) comme particulière et certains avancent le besoin d'une politique sociale spécifique à leur égard.*

- A) Je suis d'accord ; en effet, beaucoup au sein de cette population sont fragiles et nécessitent un encadrement de chaque instant. Il convient donc à leur égard, de mettre en oeuvre une politique spécifique qui, tout en leur ménageant une grande liberté, permette de les encadrer.
- B) Non, je ne suis pas d'accord. Ces personnels sont des militaires comme les autres, et à ce titre, doivent bénéficier des mêmes prestations.
- C) Autres opinions



3) *Fonctionnement des organismes à vocation sociale : parmi ceux touchés par la disparition des appelés (cercles, hôtels, CSA, centres de vacances de l'IGESA), quels sont ceux, à votre avis, qui méritent :*

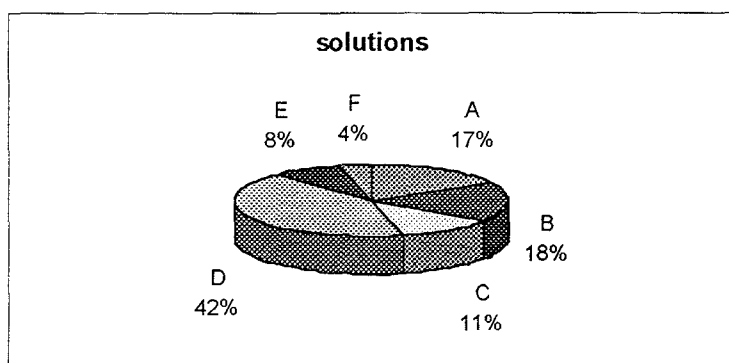
- A) d'être maintenus dans l'état
- B) d'être modernisés et remaniés
- C) d'être supprimés (pas de diagramme, seules 8 réponses étant dans ce sens)



4) *Pour faire face à la disparition des appelés plusieurs solutions sont envisageables. Quelles propositions énoncées ci-dessous vous paraissent les mieux adaptées ?*

- A) On conserve l'existant ; on embauche des personnels civils pour remplacer les appelés et l'on paie plus cher les services offerts.

- B) On adopte la solution A mais on fait appel au bénévolat pour toutes les activités sportives et de loisirs ce qui permet de réduire la facture en personnel.
- C) On fait appel à la sous-traitance dans certains domaines tout en sachant que les prestations seront sans doute plus chères. C'est déjà le cas pour la restauration dans certains endroits (exemple du CFLT à Monthléry).
- D) Au plan local, on regroupe toutes les prestations au niveau interarmées ce qui permet des économies de personnel et assure une meilleure rentabilité des organismes existants. A Rennes, par exemple, le CSA de la garnison est interarmées.
- E) On supprime tout ou partie des prestations offertes jusqu'à présent et on accorde une prime à chacun des militaires. Ceci résout le problème du personnel et permet d'économiser l'entretien de nombreuses infrastructures. De plus, cela répond au changement de style de vie des militaires (repli sur soi, résidence loin du lieu de travail, etc.).
- F) Autres propositions



5) *Politique sociale et information : quelle affirmation vous semble convenir ?*

- A) J'estime être correctement et suffisamment informé des prestations fournies par le ministère dans le cadre de sa politique sociale.
- B) Je m'estime moyennement informé dans ce domaine et je souhaiterais en savoir plus pour pouvoir profiter de tout ce qui peut m'être offert.
- C) Je me sens totalement sous informé ; le ministère devrait faire un sérieux effort de communication en la matière car jusqu'à présent je n'ai que peu ou pas profité de prestations à caractère social.

